

FRFR

NOT

6431421823

V14.03.02.02.01.01

Numéro de l'avis de contravention

6431421823







## NOTICE DE PAIEMENT

Le délai de paiement de cette amende forfaitaire commence le : 21/09/2016



Le paiement de l'amende correspondant à l'infraction « STATIONNEMENT IRREGULIER EN ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT: NON ACQUITTEMENT DE LA REDEVANCE. » commise le 12/09/2016 à 12h21 entraîne la reconnaissance de l'infraction.

## COMMENT PAYER CETTE AMENDE FORFAITAIRE?

Pour éviter toute contestation sur la date de règlement, un moyen rapide et sûr : le paiement par carte bancaire ou smartphone.

#### MOYENS DE PAIEMENT

donnant droit à un délai supplémentaire de 15 jours pour bénéficier du tarif minoré ou du tarif forfaitaire

Date limite de paiement forfaitaire : 20/11/2016

## Paiement par carte bancaire

- sur le site internet : www.amendes.gouv.fr
- au téléphone au 0811 10 10 10 (coût d'un appel local)

## Paiement par smartphone

Téléchargez gratuitement l'application « amendes.gouv » sur App Store ou Google Play et scannez le flashcode ci-contre.



#### Paiement par carte bancaire ou en espèces

- auprès des débitants de tabac agréés « Paiement électronique des amendes » (timbre amende dématérialisé)
- au guichet d'un centre des finances publiques.

Important : pour régler selon ces modalités, vous aurez besoin du numéro de télépaiement complet ou du flash code figurant sur la carte de paiement.

# **AUTRES MOYENS DE PAIEMENT**

Date limite de paiement forfaitaire: 05/11/2016

#### Paiement par chèque

- Etablissez votre chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public.
- Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence sans l'agrafer ni la coller.
- .Envoyez le tout, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour à affranchir.

# Paiement par timbre amende

- . Collez, sur l'emplacement réservé de la carte de paiement ci-dessous, la partie à envoyer du timbre amende.
- . Envoyez le tout en utilisant l'enveloppe retour à affranchir.

Important : l'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement. Elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

> DANS LES CAS CI-DESSUS. DÉTACHEZ ET UTILISEZ OBLIGATOIREMENT CETTE CARTE DE PAIEMENT POUR PAYER L'AMENDE

